



société
HIPPIQUE
FRANÇAISE

CONCOURS COMPLET



RÈGLEMENT

épreuves jeunes chevaux

2024

Avec rectificatifs applicables au 1^{er} février 2024

Société Hippique Française
261 rue de Paris
93100 Montreuil
www.shf.eu

Secrétariat technique
01.53.59.31.31
contact@shf.eu





ÉPREUVES D'APTITUDE AU CONCOURS COMPLET

1. PARTICIPATION DES JEUNES CHEVAUX	4
1.1 CYCLE CLASSIQUE	4
1.2 CYCLE LIBRE	4
1.3 FORMATION	4
1.4 ALTERNANCE CYCLE CLASSIQUE - CYCLE LIBRE – FORMATION	4
2. QUALIFICATION DES CAVALIERS	5
2.1 LES CONDITIONS DE PARTICIPATION DU CAVALIER	5
2.2 NOMBRE DE PARTICIPATIONS	5
2.3 TENUE ET PROTECTIONS DU CAVALIER	5
3. CONDITIONS D'ORGANISATION	6
3.1 JURY	6
3.1.1 Epreuves régionales de Cycle Classique, de Cycle Libre et de Formation	6
3.1.2 Epreuves régionales de Cycle Classique	6
3.1.3 Epreuves régionales de Cycle Libre	6
3.1.1.1 Epreuves régionales de Formation	6
3.2 DELEGUES TECHNIQUES	6
3.3 CHEFS DE PISTE	6
3.4 REPRESENTANT DES CAVALIERS	6
3.5 SERVICE DE SECOURS	7
3.6 VETERINAIRE ET MARECHAL-FERRANT	7
3.7 TERRAINS	7
3.7.1 Dressage	7
3.7.2 Epreuves de présentation	7
3.7.3 Saut d'obstacles	7
3.7.4 Cross	7
3.8 DEROULEMENT DE L'ÉPREUVE	8
3.8.1 Ordre des tests	8
3.8.2 Dédouement des épreuves	8
3.9 REPRISES DE DRESSAGE	8
3.10 REMISE DES PRIX	8
4. EMBOUCHURES, MUSEROLLES ET HARNACHEMENTS	9
4.1 EMBOUCHURES	9
4.1.1 Dressage et NEP	9
4.1.2 CSO et cross	10
4.2 MUSEROLLES	11
4.3 HARNACHEMENTS	12
4.3.1 Enrênements	12
4.3.2 Protections	12
5. ÉPREUVES RÉGIONALES DE CYCLE CLASSIQUE.....	13
5.1 CYCLE CLASSIQUE 4 ANS	13
5.1.1 Conditions d'admission aux épreuves régionales	13
5.1.2 Exécution des épreuves	13

5.2	CYCLE CLASSIQUE 5 ANS	14
5.2.1	Conditions d'admission aux épreuves régionales	14
5.2.2	Exécution des épreuves.....	14
5.3	CYCLE CLASSIQUE 6 ANS	14
5.3.1	Conditions d'admission aux épreuves régionales	14
5.3.2	Exécution des épreuves.....	14
6.	ÉPREUVES RÉGIONALES DU CYCLE LIBRE	15
6.1	CYCLE LIBRE 1	15
6.1.1	Conditions d'admission aux épreuves régionales	15
6.1.2	Exécution des épreuves.....	15
6.2	CYCLE LIBRE 2	15
6.2.1	Conditions d'admission aux épreuves régionales	15
6.2.2	Exécution des épreuves.....	15
6.3	CYCLE LIBRE 3	15
6.3.1	Conditions d'admission aux épreuves régionales	15
6.3.2	Exécution des épreuves.....	15
7.	ÉPREUVES RÉGIONALES DE FORMATION.....	16
7.1	FORMATION 1	16
7.1.1	Conditions d'admission aux épreuves régionales	16
7.1.2	Exécution des épreuves.....	16
7.1.3	Calcul des résultats	16
7.2	FORMATION 2	17
7.2.1	Conditions d'admission aux épreuves régionales	17
7.2.2	Exécution des épreuves.....	17
7.3	FORMATION 3	17
7.3.1	Conditions d'admission aux épreuves régionales	17
7.3.2	Exécution des épreuves.....	17
8.	CALCUL DES RESULTATS, CLASSEMENTS ET PRIMES	18
8.1	CALCUL DES RESULTATS.....	18
8.2	CLASSEMENTS ET PRIMES	19
8.2.1	Les primes en épreuves Formation et Cycle Libre	19
8.2.2	Les primes en épreuves Cycle Classique	20
8.2.3	Les demi-primes en Cycle Classique.....	20
9.	ANNEXES	21
9.1	CYCLE CLASSIQUE 4 ANS, CYCLE LIBRE ET FORMATION 1 - PHASE SUR CARRIERE	21
9.1.1	Tracés, nature et cotes des obstacles : Cycle Classique 4 ans et Formation 1 (2 tests)	21
9.1.2	Tracés, nature et cotes des obstacles : Cycle Libre 1 et Formation 1 (3 tests)	23
9.2	CYCLE CLASSIQUE 5 ANS ET CYCLE CLASSIQUE 6 ANS - PARCOURS DE CSO	24
9.2.1	Tracés des parcours de CSO des épreuves de Cycle Classique 5 ans – 1 ^{ère} partie de saison	24
9.2.2	Tracés des parcours de CSO des épreuves de Cycle Classique 5 ans - 2 ^{ème} partie de saison et Cycle Classique 6 ans - 1 ^{ère} partie de saison.....	24
9.2.3	Tracés des parcours de CSO des épreuves de Cycle Classique 6 ans - 2 ^{ème} partie de saison	25
9.3	NORMES TECHNIQUES DU SAUT D'OBSTACLES.....	26
9.4	NORMES TECHNIQUES DE L'ÉPREUVE DE CROSS	27
9.5	PENALITES.....	28
9.5.1	Saut d'obstacles.....	28
9.5.2	Cross.....	28

ÉPREUVES D'APTITUDE AU CONCOURS COMPLET

Dans les cas non prévus ou non repris dans le règlement SHF, il convient de se référer au règlement Fédéral Pro pour le circuit Cycle Classique et les épreuves Formation et Amateur pour le circuit Cycle Libre.

1. PARTICIPATION DES JEUNES CHEVAUX

Les épreuves sont groupées en trois circuits différents pour jeunes chevaux de 4, 5 et 6 ans :

- Le circuit Cycle Classique ;
- Le circuit Cycle Libre ;
- Le circuit Formation.

Les difficultés techniques du Cycle Classique, du Cycle Libre et des Formations évoluent au cours de la saison comme suit :

- 1^{ère} partie de saison : jusqu'à la **semaine 20**
- 2^{ème} partie de saison : à partir de la **semaine 21**

1.1 Cycle Classique

Le Cycle Classique comporte des concours régionaux, organisés par des sociétés organisatrices déléguées pour le compte de la SHF, avec des épreuves pour chaque génération de jeunes chevaux, 4, 5 et 6 ans.

1.2 Cycle Libre

Le Cycle Libre se décline en trois niveaux d'épreuves, les épreuves régionales sont organisées selon les catégories suivantes :

- **Cycle Libre 1 : 4, 5 et 6 ans**
- Cycle Libre 2 : 5 et 6 ans
- Cycle Libre 3 : 6 ans

1.3 Formation

Le circuit Formation se décline en trois niveaux d'épreuves selon les catégories suivantes :

- Formation 1 : 4, 5 et 6 ans
- Formation 2 : 5 et 6 ans
- Formation 3 : 6 ans

1.4 Alternance Cycle Classique - Cycle Libre – Formation

Au cours de l'année, les chevaux de 4, 5 et 6 ans peuvent alterner des épreuves de Cycle Classique, Cycle Libre et Formation.

Pour pouvoir participer à la Finale Cycle Classique 4 ans, le cheval ne doit pas avoir pris part, dans l'année, à des épreuves hors circuit d'élevage dans la discipline du concours complet et respecter les quotas autorisés

2. QUALIFICATION DES CAVALIERS

2.1 Les conditions de participation du cavalier

Pour participer aux épreuves du Cycle Classique Jeunes Chevaux, les cavaliers doivent être adhérents à la SHF pour l'année en cours (cf. Règlement général Art. 4.2).

Peuvent participer aux épreuves jeunes chevaux les cavaliers munis des licences FFE suivantes pour l'année en cours :

	Catégorie	Pro	Amateur
Formation	1, 2 et 3	x	x
Cycle Classique	4 ans	x	x
	5 ans	x	x
	6 ans <i>1^{ère} partie de saison</i>	x	x
	6 ans <i>2^{ème} partie de saison</i>	x	
Cycle Libre	1, 2 et 3		x ⁽¹⁾

⁽¹⁾ Pour participer aux Finales Nationales de Cycle Libre, les cavaliers initialement détenteurs d'une licence « Pro » devront avoir obtenu la licence « Amateur » **au plus tard le 1^{er} juin.**

Le sur classement des cavaliers mineurs n'est pas autorisé en épreuves d'élevage.

2.2 Nombre de participations

Un concurrent titulaire d'une licence Pro peut monter au maximum 6 tests de cross dans une journée.

Un concurrent titulaire d'une licence Amateur peut monter au maximum 2 chevaux/poneys par épreuve et 4 chevaux/poneys par concours.

2.3 Tenue et protections du cavalier

Sur l'ensemble des circuits SHF, la tenue et les protections du cavalier doivent être conformes au règlement FFE de CCE. La taille maximum des éperons est de 4 cm (mesure prise de l'extrémité de la tige à la botte).

Sur les pistes entraînement et de compétition, un seul éperon par botte est autorisé.

Lorsqu'elle est autorisée, sur les pistes d'entraînement et de compétition, une seule cravache est acceptée.

3. CONDITIONS D'ORGANISATION

3.1 Jury

3.1.1 Epreuves régionales de Cycle Classique, de Cycle Libre et de Formation

La désignation du jury est faite par la société organisatrice.

3.1.2 Epreuves régionales de Cycle Classique

Le jury se compose d'un Président titulaire de l'habilitation jeunes chevaux, choisi sur la liste des juges habilités par la SHF publiée sur le site de la SHF www.shf.eu et d'un assesseur de niveau FFE National minimum.

Les frais d'hébergement et de déplacement des juges et assesseurs désignés par la société organisatrice sont à la charge de la société organisatrice. Ils doivent leur être remboursés le soir de leur dernier jour de présence.

Les frais d'hébergement et de déplacement des Délégués techniques, désignés par la SHF, sont à la charge de la SHF

3.1.3 Epreuves régionales de Cycle Libre

Le Président du jury et le ou les assesseurs sont désignés par la société organisatrice. Le Président du jury doit être de niveau FFE National minimum et le ou les assesseurs de niveau FFE Candidat National.

Leurs frais d'hébergement et de déplacement sont à la charge de la société organisatrice. Ils doivent leur être remboursés le soir de leur dernier jour de présence.

71.1.1 Epreuves régionales de Formation

Le Président du jury et le ou les assesseurs sont désignés par la société organisatrice. Le Président du jury doit être de niveau FFE National minimum et le ou les assesseurs de niveau FFE Candidat National.

Leurs frais d'hébergement et de déplacement sont à la charge de la société organisatrice. Ils doivent leur être remboursés le soir de leur dernier jour de présence.

3.2 Délégués techniques

La liste des Délégués techniques habilités par la SHF est publiée chaque année sur www.shf.eu

Dans les épreuves Cycle Classique, les Délégués techniques, désignés par la SHF, contrôlent le bon déroulement des épreuves, la construction des parcours de saut d'obstacles et de cross.

Les frais d'hébergement et de déplacement des Délégués techniques sont à la charge de la SHF lorsque ces derniers sont mandatés par la SHF.

3.3 Chefs de piste

Les chefs de piste doivent être titulaires de l'habilitation FFE minimum suivante :

- Cycle Classique : chef de piste C.C.E. Candidat National élite et avoir suivi au minimum tous les 2 ans une formation SHF,
- Cycle Libre et Formation : chef de piste C.C.E. National et avoir suivi une formation SHF au minimum tous les 2 ans.

3.4 Représentant des cavaliers

La veille des épreuves, le Délégué technique SHF, en coordination avec l'organisateur, désigne un cavalier représentant parmi les cavaliers engagés sur les épreuves de jeunes chevaux. Le nom du cavalier et son numéro de téléphone doivent impérativement être affichés sur le tableau d'affichage, avant le début des épreuves. Ce représentant a le devoir d'agir comme intermédiaire entre les concurrents et les officiels pour toute affaire directement liée à l'organisation et au déroulement du concours. Il devra référer au Délégué technique du bon déroulement du concours en lui communiquant les éléments jugés nécessaires pour qu'il puisse centraliser les informations et les faire remonter à la SHF. Cette fiche sera envoyée en amont à tous les organisateurs et Délégués techniques et sera également téléchargeable sur www.shf.eu.

3.5 Service de secours

Les sociétés organisatrices doivent obligatoirement prévoir la présence d'un poste d'assistance cavalier tel que défini au règlement FFE et la présence d'un médecin.

3.6 Vétérinaire et maréchal-ferrant

Pendant la durée des parcours de cross du Cycle Classique, la présence permanente d'un vétérinaire est obligatoire. Elle est recommandée en Cycle Libre et en Formation, le service vétérinaire doit pouvoir intervenir dans les meilleurs délais.

La présence d'un maréchal-ferrant est recommandée pendant toute la durée du concours en Cycle Classique et en Cycle Libre.

3.7 Terrains

3.7.1 Dressage

Le terrain de dressage doit avoir les dimensions réglementaires 60 m x 20 m et être parfaitement délimité et muni des lettres.

Le public doit être séparé du terrain de dressage par une lice (corde ou barrière), située à 10 mètres minimum de chaque côté du rectangle.

3.7.2 Epreuves de présentation

Le terrain de l'épreuve de présentation des 4 ans devra être d'une dimension de 50 m x 70 m environ et de préférence sur le sable.

3.7.3 Saut d'obstacles

Dans un souci de formation, les Chefs de piste doivent s'attacher à la progressivité des parcours au cours de la saison.

Les obstacles pour jeunes chevaux doivent inciter au respect. Les obstacles sont garnis et massifs comportant obligatoirement des soubassements.

Dans toutes les épreuves, les barres doivent avoir un front de 3,5 mètres et les barres supérieures un diamètre de 10 cm. Tous les obstacles doivent être appelés de 30 % de leur hauteur.

Pour connaître les normes techniques du saut d'obstacles, se référer à l'article 78.3 de ce règlement.

3.7.4 Cross

Les épreuves de cross destinées aux jeunes chevaux ont pour but de les former et de les mettre en confiance.

En épreuves régionales, le tracé du parcours de cross doit être coulant et harmonieux en évitant les changements de direction trop sévères.

Le sol doit être souple et homogène.

La ligne de départ doit être matérialisée par un couloir d'environ 4 m de large et 4 m de long dont l'accès par l'arrière est barré à environ 2 m afin d'empêcher tout départ lancé.

Le parcours doit être jalonné en minutes par des poteaux indicateurs.

Les obstacles sont massifs et éducatifs, toujours appelés. Les distances des combinaisons sont justes.

Les obstacles de plan vertical doivent être obligatoirement appelés d'au moins 30 % de leur hauteur.

Pour connaître les normes techniques du cross, se référer à l'article 78.4 de ce règlement.

3.8 Déroulement de l'épreuve

3.8.1 **Ordre des tests**

Sur les épreuves régionales, l'ordre successif des tests est le dressage, puis le saut d'obstacles, puis le cross. Cet ordre peut être modifié à la Finale Nationale.

3.8.2 **Dédoubllement des épreuves**

Sur autorisation de la SHF, les épreuves de plus de 70 chevaux pourront être dédoublées.

3.9 Reprises de dressage

Les textes des reprises sont disponibles sur www.shf.eu.

Les reprises de dressage pourront être exécutées au trot assis ou au trot enlevé :

- Cycle Classique 4 ans, Formation 1 et Cycle Libre 1 : trot enlevé autorisé toute l'année
- Cycle Classique 5 ans : trot enlevé autorisé en 1^{ère} partie de saison
- Formation 2 & 3 : trot enlevé autorisé toute l'année
- Cycle Libre 2 & 3 : trot enlevé autorisé en 1^{ère} partie de saison

En dressage, les notes attribuées aux mouvements doivent être saisies à l'encre ou en saisie informatique. Lorsqu'un juge modifie une note avant la fin de la reprise, il doit parapher la correction. Les notes ne peuvent être modifiées après signature du protocole par le juge. Les notes entières doivent être retranscrites sous la forme N.O (exemple pour la note 6/10, il faut écrire 6,0).

Les reprises de Cycle Classique, de Formation et de Cycle Libre peuvent être notées au ½ point pour les notes techniques et notes d'ensemble. Les demi-points servent à nuancer, si besoin, l'appréciation du juge entre deux notes pleines.

	Temps indicatif entre 2 départs
Cycle Classique 4 ans, Formation 1 (2 tests)	6 minutes
Cycle Libre 1, Formation 1 (3 tests)	5 minutes
Formation 2, Cycle Libre 2	7 minutes
Cycle Classique 5 ans, Formation 3, Cycle Libre 3	7 minutes
Cycle Classique 6 ans	7 à 8 minutes

3.10 Remise des prix

Les plaques sont fournies par la société organisatrice.

4. EMBOUCHURES, MUSEROLLES ET HARNACHEMENTS

Pour tout élément non spécifié dans ce règlement, se référer au règlement FFE spécifique, Pro pour le Cycle Classique et la Formation et Amateur pour le Cycle Libre.

Concernant les embouchures, museroles et enrênements, les chevaux qui concourent dans les épreuves Cycle Classique 6 ans sont soumis au règlement FEI.

En revanche, pour les protections, ils sont soumis aux précisions détaillées dans l'article 74.4.

4.1 Embouchures

Sur l'ensemble des épreuves SHF de Concours Complet et ce sur les trois tests :

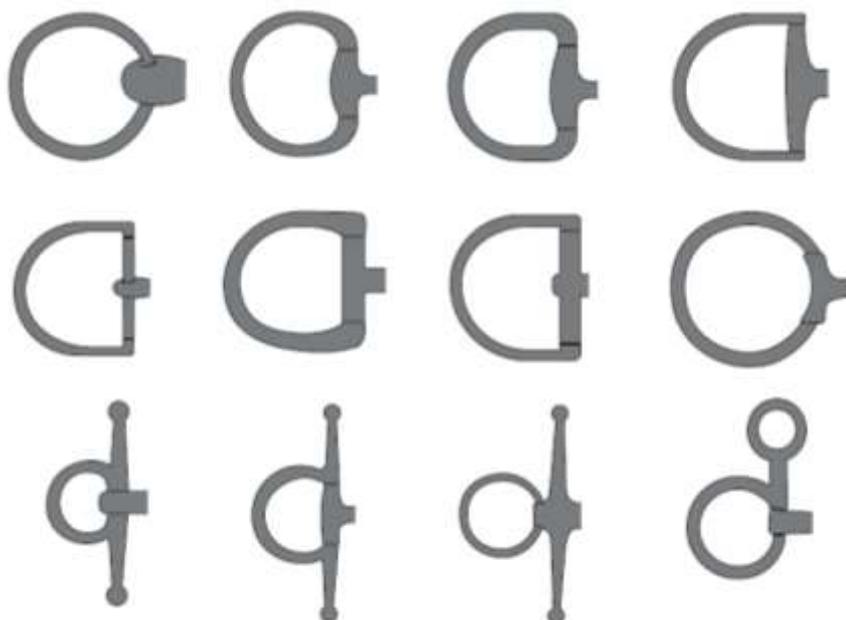
- Le mors est obligatoire ;
- L'anti-passe-langue est interdit ;
- Attacher la langue est interdit ;
- Le diamètre minimum du canon au niveau de la commissure des lèvres est de 1,4 cm ;
- Les embouchures autorisées doivent avoir un bras de levier inférieur ou égal à 15 cm.

Les mors peuvent être en métal, caoutchouc, résine, synthétique ou recouverts de cuir.

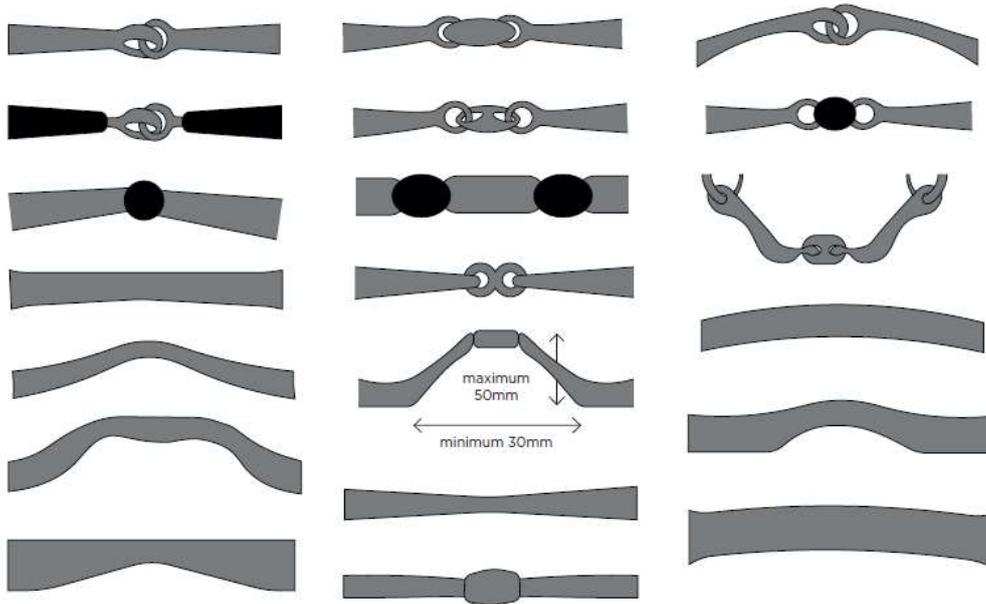
4.1.1 Dressage et NEP

Sur les tests du dressage et de la NEP, seul le filet simple sans rondelle est autorisé (détail listé ci-dessous) :

➤ Liste des anneaux autorisés pour le filet simple :



- Liste des canons autorisés pour le filet simple : Les doubles brisures, passages de langue, canons droits sont autorisés sur toutes ces embouchures. Toutes les parties du canon doivent être dans tous les cas être arrondies et lisses.



4.1.2 CSO et cross

Les rondelles lisses sur les deux faces sont autorisées sur le CSO et le cross.

En plus des mors autorisés en dressage, certains autres peuvent être utilisés sur le CSO et le cross :

1. Mors à jouet
2. Mors à gros anneaux
3. Mors à rouleaux
4. Mors à ailettes
5. Mors à effet trio (avec ou sans ailette)

6. Releveur
 - En Cycle Libre, autorisé uniquement avec des alliances sans anneau reliant l'anneau du canon à tout autre anneau du même côté et avec une seule paire de rênes fixée aux alliances.
7. Pelham
 - En Cycle Libre, autorisé uniquement avec des alliances sans anneau reliant l'anneau du canon à tout autre anneau du même côté et avec une seule paire de rênes fixée aux alliances
8. Pessoa sans gourmette
 - En Cycle Libre, autorisé uniquement avec des alliances sans anneau reliant l'anneau du canon à tout autre anneau du même côté et avec une seule paire de rênes fixée aux alliances

9. Mors à boules
 - Autorisé uniquement pour les épreuves de Cycle Classique 5 ans, Formation 2 et Formation 3
10. Bride (détail des mors ci-dessous)
 - Autorisée uniquement pour les épreuves de Cycle Classique 5 ans, Formation 2 et Formation 3

Sur le test du CSO uniquement :

11. Hackamore
 - Autorisé uniquement pour les épreuves de Cycle Classique 5 ans, Formation 2 et Formation 3

<p>Anneaux autorisés pour le mors de filet de la bride</p> 	<p>Branches autorisées pour le mors de bride</p> 
<p>Canons autorisés pour le mors de filet de la bride</p> 	<p>Canons autorisés pour le mors de bride</p> 
	<p>Gourmette et protège-gourmette autorisés</p> 

4.2 Muserolles

La muserolle est ajustée sans serrer, c'est-à-dire permettant le passage de deux doigts sur le côté entre la muserolle et le poney/cheval. Un serrage excessif est considéré comme un mauvais traitement et peut être éliminatoire.

Avec la bride, seule la muserolle française est autorisée.

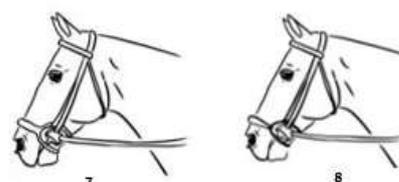
Pour des raisons de sécurité, une sous-gorge est obligatoire sur le cross quelle que soit la muserolle utilisée.

Les muserolles autorisées sont les suivantes :

1. Muserolle française
2. Muserolle croisée sur le chanfrein
3. Muserolle allemande
4. Muserolle irlandaise
5. Micklem (sans clip relié au mors)
6. Stotzem



7. Muserolle en Y
 - Uniquement autorisée pour le Cycle Classique et Formation
8. Muserolle Collegiate ComFiTec
 - Uniquement autorisée pour le Cycle Classique et Formation



4.3 Harnachements

4.3.1 Enrênements

4.3.1.1 Dressage et NEP

Aucun enrênement n'est autorisé ni sur la détente ni sur la piste de compétition.

4.3.1.2 CSO et Cross

La martingale à anneaux est autorisée. Le Commissaire au paddock a la possibilité d'intervenir sur son réglage s'il lui semble inapproprié.

4.3.2 Protections

4.3.2.1 Dressage

Aucune protection n'est autorisée.

4.3.2.2 CSO et NEP

Le poids total des protections sur un membre (antérieur ou postérieur) du cheval ne devra pas excéder 500g sur les terrains de détente comme sur la piste de compétition.

- Antérieurs

Les cloches et les gâtres aux antérieurs sont autorisées.

- Postérieurs

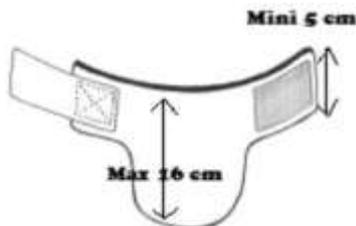
Epreuves sur sable : Le port de protections, de bandes aux postérieurs, d'anneaux/bandeaux de paturon et de protège-boulets, quels qu'ils soient, est interdit, sur la piste comme sur les terrains de détente (épreuves régionales et Finales Nationales).

Epreuves sur herbe : Une dérogation est accordée pour les concours se déroulant sur les terrains en herbe (terrains d'entraînement et de compétition), seuls les protège-boulets sont autorisés sur les membres postérieurs.

Ils devront répondre aux caractéristiques ci-dessous :

- leur face interne n'excède pas 16 cm et la face externe mesure entre 5 cm minimum.
- leur intérieur doit être lisse;
- ils sont constitués d'une seule coque de protection;
- la partie rigide de la protection est placée sur la face interne du boulet;
- la seule fixation autorisée est de type velcro non élastique. Aucun crochet, boucle, clip, lanière de fermeture ou autre méthode de fixation n'est autorisé;
- la bande de fixation type velcro du protège-boulet ne doit pas être en contact avec le membre ;
- aucun élément additionnel ne peut être ajouté (les protège-boulets avec bavette caoutchouc sont autorisés).

Schéma de protège-boulet autorisé sur l'herbe :



4.3.2.3 Cross

Sur le test de cross, les cloches aux postérieurs sont autorisées.

5. ÉPREUVES RÉGIONALES DE CYCLE CLASSIQUE

5.1 Cycle Classique 4 ans

5.1.1 Conditions d'admission aux épreuves régionales

Pour participer aux épreuves régionales de Concours Complet, un jeune cheval de 4 ans doit répondre aux conditions définies à l'article 3.1 du Règlement Général (jeunes chevaux autorisés).

5.1.2 Exécution des épreuves

L'épreuve de Concours Complet comprend une phase sur carrière et un parcours de cross.

5.1.2.1 Phase sur carrière

La phase sur carrière se déroule sur un terrain de 50 m x 70 m environ. Elle se compose de mouvements sur le plat et d'un parcours de 8 obstacles dont un double.

Chaque cavalier enchaîne dans l'ordre de son choix et après l'avoir stipulé au jury :

- les mouvements sur le plat puis le parcours d'obstacles ou
- le parcours d'obstacles puis les mouvements sur le plat.

a) Mouvements sur le plat

Le texte de la reprise et les critères de jugement sont disponibles sur www.shf.eu.

Les lettres ne figurent pas nécessairement autour de la carrière et elles ne sont qu'indicatives.

La précision du tracé ne sera pas prise en compte.

Le tracé pourra être adapté en fonction de l'emplacement des obstacles.

Phase sur carrière : chaque juge attribue onze notes sur 20 :

- Plat
 - pas ;
 - trot;
 - galop;
 - attitude;
 - impulsion;
 - soumission;
 - équilibre naturel.
- Obstacles
 - équilibre ;
 - réactivité ;
 - style à l'obstacle;
 - comportement.

soit un total sur 220 par juge

b) Parcours d'obstacles

Le tracé du parcours doit être identique au tracé de l'un des 3 parcours types proposés en annexe à l'article 78.1.

Les cotes des obstacles doivent être impérativement respectées et sont détaillées en annexe à l'article 78.1.

5.1.2.2 Parcours de Cross

Pour connaître les normes techniques du cross, se référer à l'article 78.4 de ce règlement.

5.2 Cycle Classique 5 ans

5.2.1 Conditions d'admission aux épreuves régionales

Pour participer aux épreuves régionales de Concours Complet, un jeune cheval de 5 ans doit répondre aux conditions définies à l'article 3.1 du Règlement Général (jeunes chevaux autorisés).

5.2.2 Exécution des épreuves

5.2.2.1 Dressage

Les textes des reprises de dressage sont disponibles sur www.shf.eu.

La reprise de dressage diffère entre la 1^{ère} partie et la 2^{ème} partie de saison.

5.2.2.2 Saut d'obstacles

Pour connaître les normes techniques du saut d'obstacles, se référer à l'article 78.3 de ce règlement.

5.2.2.3 Cross

Pour connaître les normes techniques du cross, se référer à l'article 78.4 de ce règlement.

5.3 Cycle Classique 6 ans

5.3.1 Conditions d'admission aux épreuves régionales

Pour participer aux épreuves régionales de Concours Complet, un jeune cheval de 6 ans doit répondre aux conditions définies à l'article 3.1 du Règlement Général (jeunes chevaux autorisés).

5.3.2 Exécution des épreuves

5.3.2.1 Dressage

Les textes des reprises de dressage sont disponibles sur www.shf.eu.

En 1^{ère} partie de saison, la reprise de dressage à dérouler est la reprise du CCI**A.

En 2^{ème} partie de saison, la reprise de dressage à dérouler est la reprise du CCI**B.

5.3.2.2 Saut d'obstacles

Pour connaître les normes techniques du saut d'obstacles, se référer à l'article 78.3 de ce règlement.

5.3.2.3 Cross

Pour connaître les normes techniques du cross, se référer à l'article 78.4 de ce règlement.

6. ÉPREUVES RÉGIONALES DU CYCLE LIBRE

6.1 Cycle Libre 1

6.1.1 Conditions d'admission aux épreuves régionales

Les épreuves régionales de Cycle Libre 1 sont réservées aux jeunes chevaux de 4, 5 et 6 ans, quelle que soit leur année de compétition. Ils doivent répondre aux conditions définies aux articles 3.1 et 3.2 du Règlement Général (droits de participation).

6.1.2 Exécution des épreuves

6.1.2.1 Dressage

Le texte de la reprise de dressage est disponible sur www.shf.eu.

Attention, un nouveau texte de reprise a été mis en ligne pour les épreuves de Cycle Libre 1.

6.1.2.2 Saut d'Obstacles

Pour connaître les normes techniques du saut d'obstacles, se référer à l'article 78.3 de ce règlement.

6.1.2.3 Cross

Pour connaître les normes techniques du cross, se référer à l'article 78.4 de ce règlement.

6.2 Cycle Libre 2

6.2.1 Conditions d'admission aux épreuves régionales

Les épreuves régionales de Cycle Libre 2 sont réservées aux jeunes chevaux de 5 et 6 ans, quelle que soit leur année de compétition. Ils doivent répondre aux conditions définies aux articles 3.1 et 3.2 du Règlement Général (droits de participation).

6.2.2 Exécution des épreuves

6.2.2.1 Dressage

Le texte de la reprise de dressage est disponible sur www.shf.eu.

6.2.2.2 Saut d'obstacles

Pour connaître les normes techniques du saut d'obstacles, se référer à l'article 78.3 de ce règlement.

6.2.2.3 Cross

Pour connaître les normes techniques du cross, se référer à l'article 78.4 de ce règlement.

6.3 Cycle Libre 3

6.3.1 Conditions d'admission aux épreuves régionales

Les épreuves régionales de Cycle Libre 3 sont réservées aux jeunes chevaux de 6 ans, quelle que soit leur année de compétition. Ils doivent répondre aux conditions définies aux articles 3.1 et 3.2 du Règlement Général (droits de participation).

6.3.2 Exécution des épreuves

6.3.2.1 Dressage

Les textes des reprises de dressage sont disponibles sur www.shf.eu.

La reprise de dressage diffère entre la 1^{ère} partie et la 2^{ème} partie de saison.

6.3.2.2 Saut d'obstacles

Pour connaître les normes techniques du saut d'obstacles, se référer à l'article 78.3 de ce règlement.

6.3.2.3 Cross

Pour connaître les normes techniques du cross, se référer à l'article 78.4 de ce règlement.

7. ÉPREUVES RÉGIONALES DE FORMATION

7.1 Formation 1

7.1.1 Conditions d'admission aux épreuves régionales

Ces épreuves sont ouvertes aux chevaux de 4, 5 et 6 ans.

Pour participer aux épreuves régionales de Formation 1 CCE, un jeune cheval de 4, 5 ou 6 ans doit répondre aux conditions définies dans l'article 3.1 du Règlement Général (jeunes chevaux autorisés).

7.1.2 Exécution des épreuves

Les épreuves de Formation 1 peuvent se dérouler sous deux formats :

- Sur 2 tests, identique au format décrit pour le Cycle Classique 4 ans (article 75.4). Il comprend une phase sur carrière et un parcours de cross.
- Sur 3 tests, identique au format décrit pour le Cycle Libre 1 avec une reprise de dressage, un parcours de CSO et un parcours de cross.

L'organisateur devra indiquer le format qui sera appliqué à l'épreuve Formation 1 sur l'avant-programme publié sur www.ffecompetsff.com.

7.1.2.1 Sur deux tests

a) Phase sur carrière

Sur un terrain de 50 m x 70 m environ. Elle se compose de mouvements sur le plat et d'un parcours de 8 obstacles dont un double.

Chaque cavalier enchaîne dans l'ordre de son choix et après l'avoir stipulé au jury :

- les mouvements sur le plat puis le parcours d'obstacles ou
- le parcours d'obstacles puis les mouvements sur le plat.

Le texte de la reprise et les critères de jugement sont disponibles sur www.shf.eu.

La précision du tracé ne sera pas prise en compte.

Pour une phase de plat sur une carrière de 50 m x 70 m, les lettres ne figurent pas nécessairement et ne sont qu'indicatives. Le tracé pourra être adapté en fonction de l'emplacement des obstacles.

b) Parcours de cross

Pour connaître les normes techniques du cross, se référer à l'article 78.4 de ce règlement.

7.1.2.2 Sur trois tests

a) Dressage

Le texte de la reprise de dressage est disponible sur www.shf.eu.

b) Saut d'obstacles

Pour connaître les normes techniques du saut d'obstacles, se référer à l'article 78.3 de ce règlement.

c) Cross

Pour connaître les normes techniques du cross, se référer à l'article 78.4 de ce règlement.

7.1.3 Calcul des résultats

Le calcul des points de pénalité est calculé comme suit :

Phase sur carrière : chaque juge attribue onze notes sur 20 :

- Plat
 - pas ;
 - trot;
 - galop;
 - attitude;
 - impulsion;
 - soumission;
 - équilibre naturel.
- Obstacles
 - équilibre ;
 - réactivité ;
 - style à l'obstacle;
 - comportement.

soit un total sur 220 par juge

7.2 Formation 2

7.2.1 Conditions d'admission aux épreuves régionales

Ces épreuves sont ouvertes aux chevaux de 5 & 6 ans.

Pour participer aux épreuves régionales de Formation 2 CCE, un jeune cheval de 5 ou 6 ans doit répondre aux conditions définies dans l'article 3.1 du Règlement Général (jeunes chevaux autorisés).

7.2.2 Exécution des épreuves

7.2.2.1 Dressage

Le texte de la reprise de dressage est disponible sur www.shf.eu.

7.2.2.2 Saut d'obstacles

Pour connaître les normes techniques du saut d'obstacles, se référer à l'article 78.3 de ce règlement.

7.2.2.3 Cross

Pour connaître les normes techniques du cross, se référer à l'article 78.4 de ce règlement.

7.3 Formation 3

7.3.1 Conditions d'admission aux épreuves régionales

Ces épreuves sont ouvertes aux chevaux de 6 ans.

Pour participer aux épreuves régionales de Formation 3 CCE, un jeune cheval de 6 ans doit répondre aux conditions définies à l'article 3.1 du Règlement Général (jeunes chevaux autorisés).

7.3.2 Exécution des épreuves

7.3.2.1 Dressage

Les textes des reprises de dressage sont disponibles sur www.shf.eu.

La reprise de dressage diffère entre la 1^{ère} partie et la 2^{ème} partie de saison.

7.3.2.2 Saut d'obstacles

Pour connaître les normes techniques du saut d'obstacles, se référer à l'article 78.3 de ce règlement.

7.3.2.3 Cross

Pour connaître les normes techniques du cross, se référer à l'article 78.4 de ce règlement.

8. CALCUL DES RESULTATS, CLASSEMENTS ET PRIMES

8.1 Calcul des résultats

Sur toutes les épreuves CCE SHF Cycle Classique (épreuves Formation comprises) et Cycle Libre, le calcul des points de pénalité de chaque cheval est calculé comme suit :

- Dressage : On calcule le pourcentage du concurrent en divisant le total des notes positives de chaque juge, moins les erreurs de parcours, par le maximum possible de notes et en multipliant par 100. Ce résultat est arrondi à deux décimales. La valeur obtenue est considérée comme note individuelle pour chaque juge. Le pourcentage moyen pour chaque concurrent est obtenu en additionnant le pourcentage de chaque juge et en le divisant par le nombre de juges, en arrondissant le résultat à deux décimales. Pour convertir ce pourcentage moyen en points de pénalité, ce total est soustrait de 100 en arrondissant à une décimale. Le total final est le résultat en points de pénalité de la reprise.
- A ce total sont ensuite ajoutées les pénalités :
 - du parcours d'obstacles pour fautes aux obstacles et celles encourues pour temps dépassé ;
 - du parcours de cross pour fautes aux obstacles et les pénalités de temps accordé dépassé.

L'objectif est d'avoir le moins de points de pénalité possibles à l'issue des trois tests.

Exemples	CC 4 ans et Formation 1 (2 tests)	CC 5 ans et Formation 3	CC 6 ans
Total maximum des points par juge :	220	240	250
Juge 1 :	120 points $(120/220)*100=54,55\%$	140 points $(140/240)*100=58,33\%$	190 points $(190/250)*100=76\%$
Juge 2 :	116 points $(116/220)*100=52,73\%$	146 points $(146/240)*100=60,83\%$	196 points $(196/250)*100=78.40\%$
Pourcentage Moyen	$(54,55+52,73)/2= 53,64\%$	$(58,33+60,83)/2= 59,58\%$	$(76+78.40)/2= 77.20\%$
<i>Calcul de la pénalité dressage</i>	$100-53,64 = 46,36$	$100-59,58= 40,42$	$100-77.20= 22.80$
<i>Pts de pénalité dres. une décimale</i>	46,4 points	40,4 points	22.8 points
C.S.O. : une barre =	4 points	4 points	4 points
Cross : une désobéissance =	20 points	20 points	20 points
Total pénalités	70,4 points	64,4 points	46,8 points

Exemples	Cycle Libre 1 Formation 1 (3 tests)	Cycle Libre 2 Formation 2	Cycle Libre 3
Total maximum des points par juge :	140	200	240
Juge 1 :	111 points $(111/140)*100=79,28\%$	124 points $(124/200)*100=62\%$	140 points $(140/240)*100=58,33\%$
Juge 2 :	105 points $(105/140)*100=75\%$	135 points $(135/200)*100=67,5\%$	146 points $(146/240)*100=60,83\%$
Pourcentage Moyen	$(79,28+75)/2= 77,14\%$	$(62 +67,5)/2= 64,75\%$	$(58,33+60,83)/2= 59,58\%$
<i>Calcul de la pénalité dressage</i>	$100-77,14= 22,86$	$100-64,75= 35,25$	$100-59,58= 40,42$
<i>Pts de pénalité dres. une décimale</i>	22,9 points	35,3 points	40,4 points
C.S.O. : une barre =	4 points	4 points	4 points
Cross : une désobéissance =	20 points	20 points	20 points
Total pénalités	46,9 points	59,3 points	64,4 points

8.2 Classements et Primes

8.2.1 Les primes en épreuves Formation et Cycle Libre

Les primes sont attribuées en fonction du score totalisé à l'issue de l'épreuve.

Le montant des primes est précisé dans la note financière publiée sur le site de la SHF www.shf.eu.

8.2.2 Les primes en épreuves Cycle Classique

D'un montant unique, elles sont attribuées à raison d'une prime pour 3 partants ou fraction de 3, sous réserve que les jeunes chevaux aient obtenu à la fois :

- sur l'épreuve de dressage : un total de points de pénalité inférieur ou égal à :

Pénalité maximum en dressage pour obtention d'une prime

Cycle Classique 4 ans	50 points de pénalité
Cycle Classique 5 ans	55 points de pénalité
Cycle Classique 6 ans I	55 points de pénalité

- sur l'épreuve de C.S.O. : un maximum de 8 points de pénalité sur les obstacles (hors pénalités de temps),
- sur l'épreuve de cross : un maximum de 20 points de pénalité sur les obstacles (hors pénalités de temps).

Si un ou plusieurs chevaux sont exclus du classement pour les raisons évoquées ci-dessus, le nombre de chevaux initialement primés n'est pas modifié et les chevaux suivants dans le classement final ne sont pas rattrapés.

En cas d'égalité de points entre 2 ou plusieurs concurrents, le classement est obtenu en fonction du résultat de l'épreuve de cross comprenant les fautes aux obstacles et les pénalités pour excès de temps.

En cas de nouvelle égalité, le meilleur résultat du cross départage les concurrents (le meilleur temps du cross étant le plus près du temps optimum).

En cas de nouvelle égalité, le meilleur résultat de saut d'obstacles départage les concurrents.

En cas de nouvelle égalité, le classement se fera en faveur du concurrent ayant obtenu le maximum de points positifs à l'épreuve de dressage.

En cas de nouvelle égalité, les concurrents seront ex aequo et ils recevront chacun une prime.

Le montant de la prime est précisé dans la note financière publiée sur le site de la SHF www.shf.eu.

8.2.3 Les demi-primes en Cycle Classique

Des demi-primes sont attribuées en Cycle Classique aux chevaux qui ne seraient pas classés selon la règle du « un pour trois partants » sous réserve :

- sur l'épreuve de dressage : d'avoir obtenu un total de points de pénalité inférieur ou égal à :

Cycle Classique 4 ans Régional	35 points de pénalité
Cycle Classique 5 ans Régional	45 points de pénalité
Cycle Classique 6 ans Régional	45 points de pénalité

- d'avoir terminé les épreuves de C.S.O. et de cross sans faute, hors pénalités de temps.

9. ANNEXES

9.1 Cycle Classique 4 ans, Cycle Libre et Formation 1 - Phase sur carrière

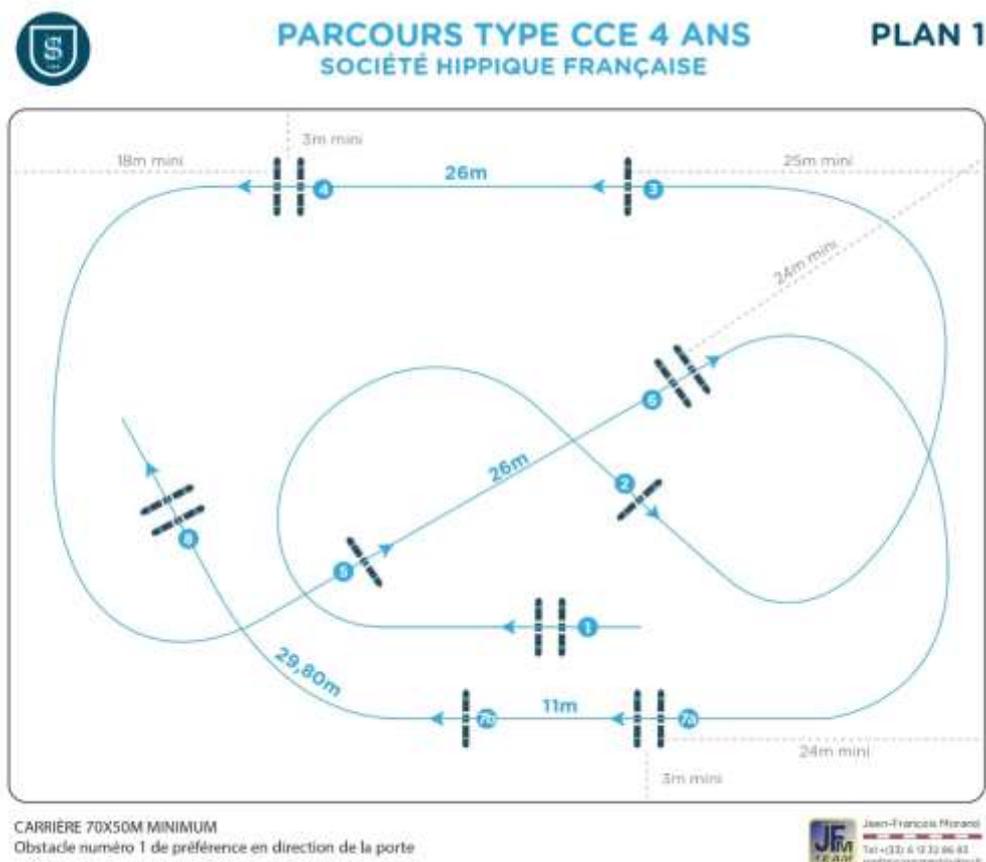
9.1.1 Tracés, nature et cotes des obstacles : Cycle Classique 4 ans et Formation 1 (2 tests)

Les parcours devront être identiques à l'un des 3 parcours types ci-dessous :

L'obstacle N°1 (premier obstacle) est un obstacle d'essai facultatif. Il ne compte ni dans le calcul des points de pénalité, ni dans la note de style ou de franchise. Si cet obstacle N°1 est franchi, l'enchaînement devra se faire sur l'obstacle N°2 sans volte.

En 1^{ère} partie de saison, un obstacle N°9 facultatif sur bidet devra être installé. Cet obstacle ne pourra être essayé que 3 fois. Il ne compte ni dans le calcul des points de pénalité, ni dans la note de style ou de franchise.

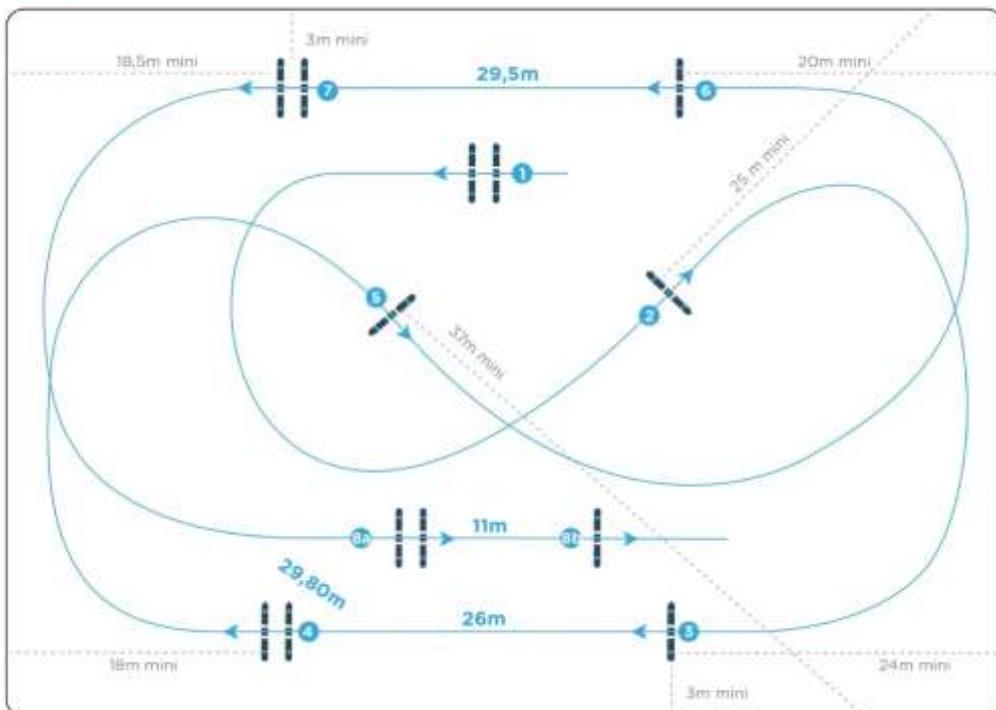
En deuxième partie de saison, cet obstacle sur bidet devra être intégré dans le parcours de 8 obstacles dont 1 double, il sera obligatoire et comptabilisé dans le parcours.





PARCOURS TYPE CCE 4 ANS
SOCIÉTÉ HIPPIQUE FRANÇAISE

PLAN 2

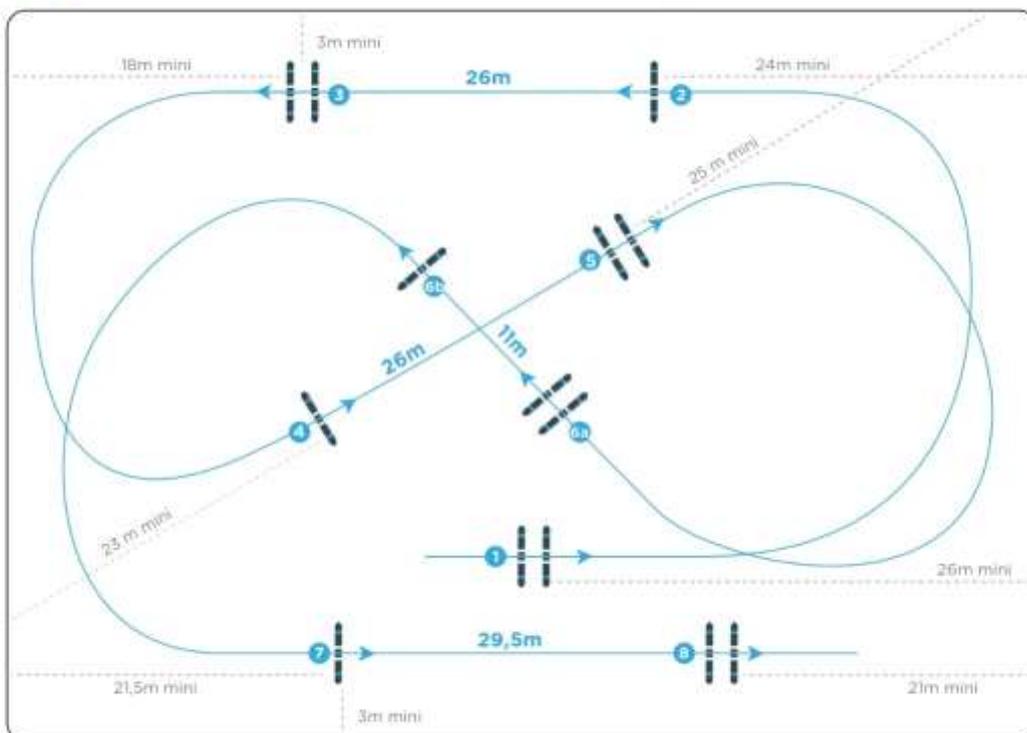


CARRIÈRE 70X50M MINIMUM
Obstacle numéro 1 de préférence en direction de la porte



PARCOURS TYPE CCE 4 ANS
SOCIÉTÉ HIPPIQUE FRANÇAISE

PLAN 3



CARRIÈRE 70X50M MINIMUM
Obstacle numéro 1 de préférence en direction de la porte



N° obstacles	Nature de l'obstacle	Cote des obstacles (en cm)		
		H. plan 1	H. plan 2	Largeur
1	Oxer montant	0,80 m	0,90 m	0,90 m
	Oxer montant	1,00 m	1,05 m	1,10 m
	Vertical à 2 plans	1,05 m	–	–

Des soubassements et des pieds devront être placés en pied de chacun des obstacles verticaux et des oxers. Les oxers devront être montants.

Les hauteurs de chacun des obstacles 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 (et N °9 obstacle sur bidet en 1^{ère} partie de saison, facultatif) seront réduites de 5 cm en 1^{ère} partie de saison.

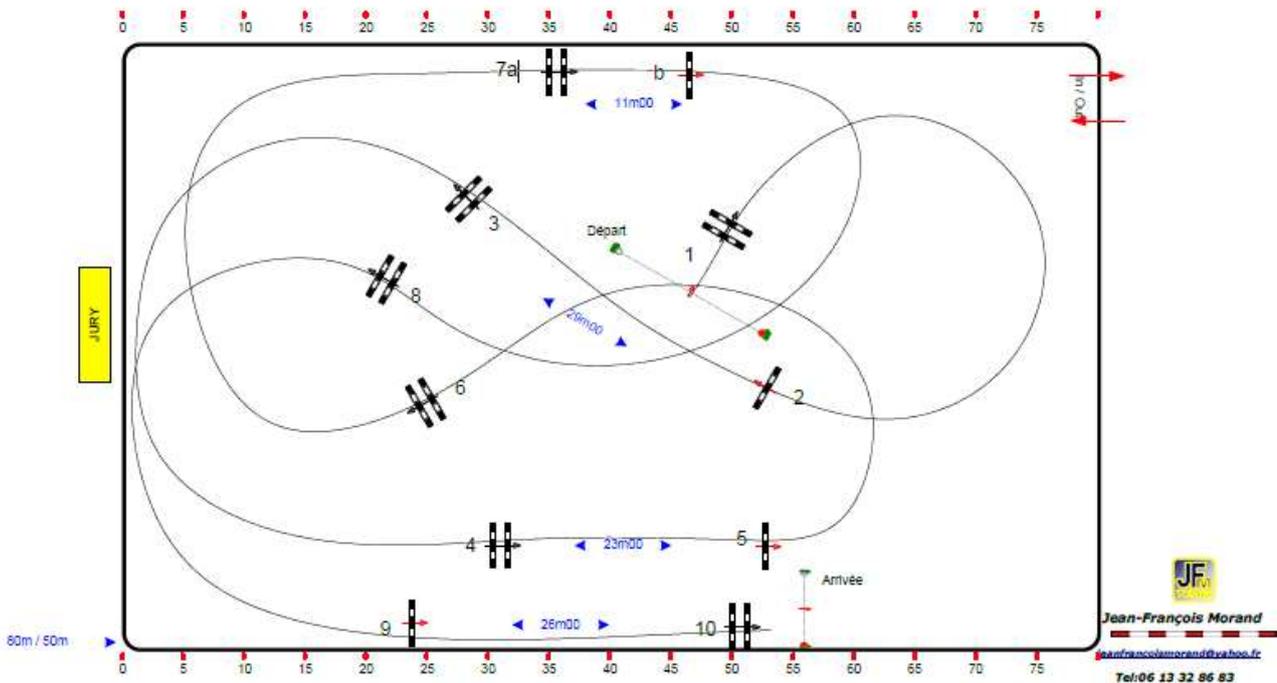
9.1.2 Tracés, nature et cotes des obstacles : Cycle Libre 1 et Formation 1 (3 tests)

La nature est équivalente à celles du CCE Amateur 4 FFE sans combinaisons.

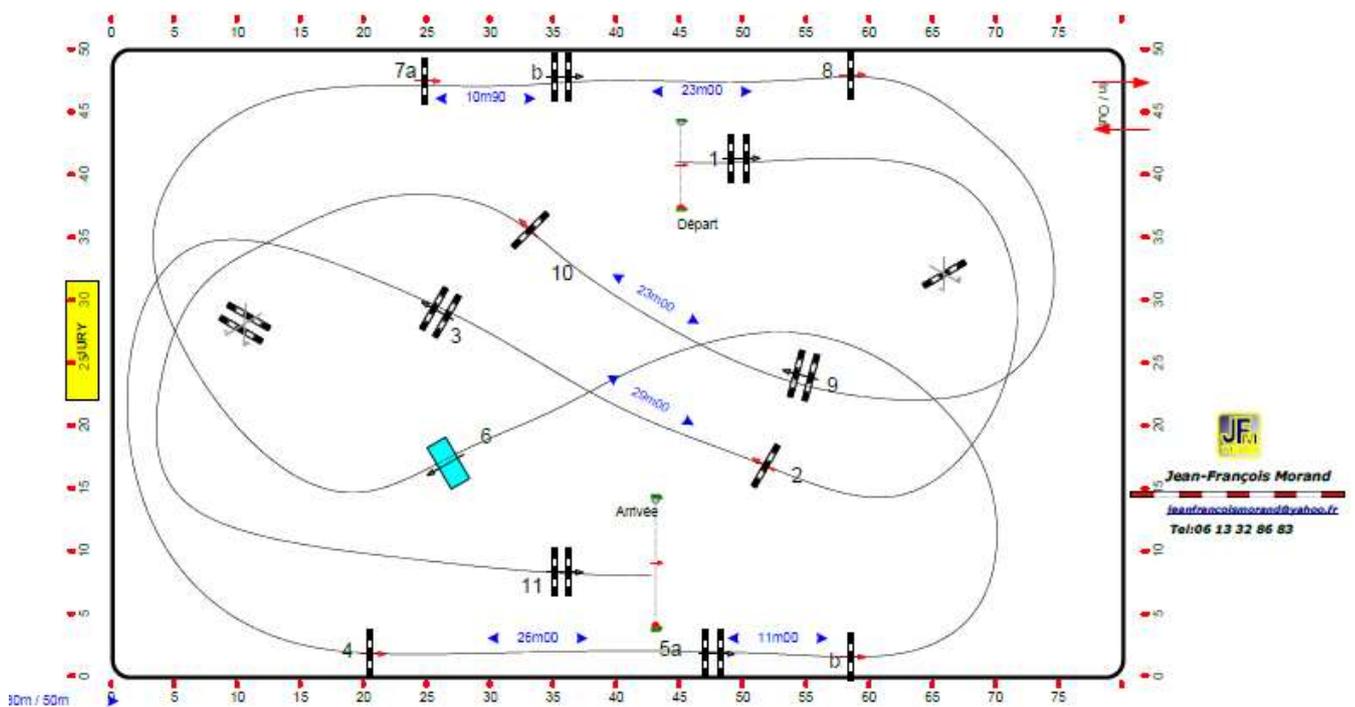
9.2 Cycle Classique 5 ans et Cycle Classique 6 ans - Parcours de CSO

Ces parcours sont des propositions et n'ont pas un caractère obligatoire.

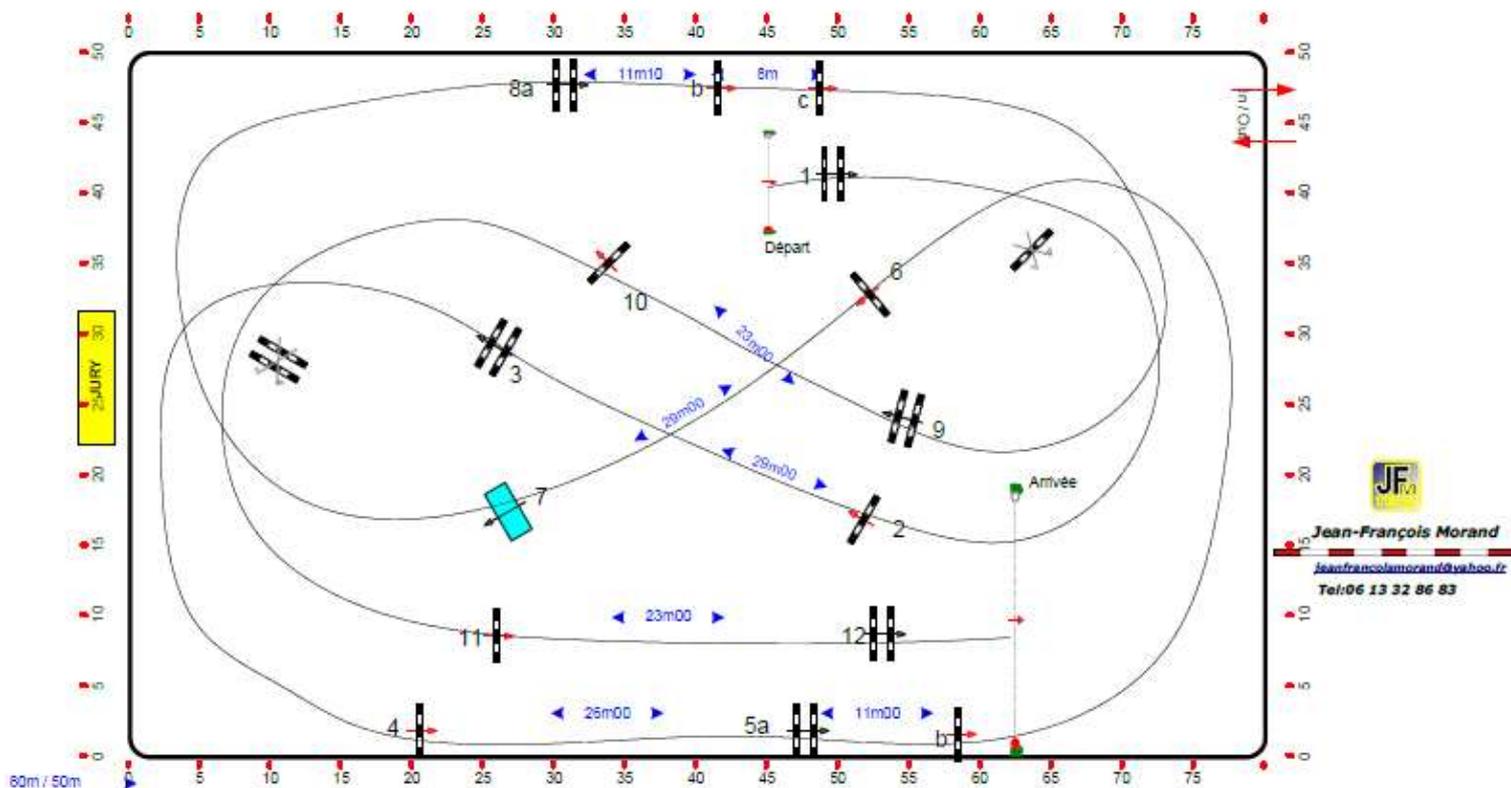
9.2.1 Tracés des parcours de CSO des épreuves de Cycle Classique 5 ans – 1^{ère} partie de saison



9.2.2 Tracés des parcours de CSO des épreuves de Cycle Classique 5 ans - 2^{ème} partie de saison et Cycle Classique 6 ans - 1^{ère} partie de saison



9.2.3 Tracés des parcours de CSO des épreuves de Cycle Classique 6 ans - 2^{ème} partie de saison



9.3 Normes techniques du saut d'obstacles

Tableau récapitulatif des normes techniques de saut d'obstacles :

	CL1 F1 (3 tests)	CC 4 ans F1 (2 tests)	F2, CL2 Toute l'année	CC 5 ans, F3, CL3 1 ^{ère} partie de saison	CC 6 ans 1 ^{ère} partie de saison	CC 6 ans 2 ^{ème} partie de saison
					CC 5 ans, F3, CL3 2 ^{ème} partie de saison	
PARCOURS						
Longueur du parcours			350 m à 450 m	350 m à 450 m	450 m à 550 m	450 m à 550 m
Tracé	Simple type NEP 4 ans	Identique à un des parcours en annexe 78.1 (3 dessins)	Coulant, simple et aéré composé de lignes droites			
OBSTACLES		Appelés, garnis et massifs		Garnis et massifs		
Nombre d'obstacles	8 obstacles <u>sans</u> combinaison	8 dont un double	10 obstacles dont un double à 2 foulées	10 obstacles dont un double à 2 foulées	11 obstacles dont ⁽¹⁾ un à deux doubles à 2 foulées <i>⁽¹⁾CC 6 ans : deux doubles à 2 foulées</i>	11 à 12 obstacles dont 1 double et 1 triple
Hauteur maximum des verticaux	0,90 m	Cf. art 78.1	1,00 m	1,05 m	1,10 m	1,20 m
Hauteur maximum des oxers montants	0,90 m	Cf. art 78.1	1,05 m	1,05 m	1,10 m	1,15 m
Largeur maximum des oxers	1,05 m	Cf. art.78.1	1,20 m	1,25 m	1,30 m	1,40 m
Soubassements et pied	Obligatoires	Obligatoires Bidet n°9 facultatif et obligatoire 2 ^{ème} partie de saison	Obligatoires			
Les cotes des obstacles à efforts multiples devront être inférieures de 5 cm aux cotes maximum. Les distances sont à adapter aux cotes des obstacles en se référant aux distances indiquées sur les plans 78.1 et 78.2						

	CC 4 ans, Formation 1, CL1	Formation 2, CL2	CC 5 ans, Formation 3, CL3	CC 6 ans
VITESSE				
1 ^{ère} partie de saison	Néant	320 m/mn	320 m/mn	350 m/mn
2 ^{ème} partie de saison	Néant	350 m/mn	350 m/mn	350 m/mn

9.4 Normes techniques de l'épreuve de cross

Tableau récapitulatif des normes techniques de l'épreuve de cross :

	CL1 Formation 1 (3 tests) <i>toute l'année</i>	CC 4 ans, Formation 1 (2 tests) <i>toute l'année</i>	Formation 2, CL2 <i>toute l'année</i>	CC 5 ans, Formation 3, CL3 <i>1^{ère} partie de saison</i>	CC 6 ans <i>1^{ère} partie de saison</i>	CC 6 ans <i>2^{ème} partie de saison</i>
EQUIVALENCE FFE/FEI	Am 4				Pro 4	Pro 3 Finale CCI**S
PARCOURS						
Longueur en mètres	1500 m max	1400 à 1500 m	2000 à 2400 m	2000 à 2400 m	2000 à 3000 m	3000 à 3400 m
VITESSE	-					
Epreuves régionales et nationales	450 m/min	450 m/min	500 m/mn	500 m/mn	500 m/mn	520 m/mn
OBSTACLES						
Nombre d'obstacles	12 maximum	10 à 12	12 à 14	12 à 14	Libre	Libre
Nombre d'efforts max	14	14	17 en 1 ^{ère} partie de saison 18 en 2 ^{ème} partie de saison	17	20 à 25	30 (Finale CCI**S)
Nombre max d'obstacles à plusieurs éléments	2	2	3	3	Libre	Libre
Nombre max d'éléments	2	2	2 en 1 ^{ère} partie de saison 3 en 2 ^{ème} partie de saison	2	Libre	Libre
Hauteur maximum de la partie fixe	0,90 m	0,90 m à 1 m	1 m	1 m	1,05 m	1,10 m à 1,15 m
Largeur max des oxers et obstacles de volée : - A la base - Au point le plus haut	1,50 m 1,00 m	1,80 m 1,20 m	1,80 m 1,20 m	1,80 m 1,20 m	2,00 m 1,30 m	2,40 m 1,70 m
Contrebas limités à 2 n'excèdent pas :	1,20 m	1,20 m	1,20 m	1,20 m	1,40 m	1,60 m
Largeur maximum des fossés	2,00 m	Obligatoire 2,00 m	2,50 m	2,50 m	3,00 m	3,20 m
Front des obstacles	Au moins 5,00 m oreilles incluses	Au moins 5,00 m oreilles incluses	80% des obstacles de plus de 4,00 m oreilles incluses	80% des obstacles de plus de 4,00 m oreilles incluses	60% des obstacles de plus de 4,00 m oreilles incluses	60% des obstacles de plus de 4,00 m oreilles incluses
Directionnels et fronts étroits	Proscrits	Proscrits	2 maximum oreillés 2,00 m minimum entre fanions	Entre 2 et 3 1,80 m minimum entre fanions	Entre 3 et 4 1,80 m minimum entre fanions	Entre 3 et 5 1,65 m minimum entre fanions
Passage dans l'eau	Passage Obligatoire dans l'eau avec entrée et sortie en pente douce		Entrée pente douce en 1 ^{ère} partie de saison Obstacle dans l'eau interdit			
	Profondeur du passage d'eau maximum de 35 cm et recommandée à 15 cm					

Les cotes des obstacles à efforts multiples devront être inférieures aux cotes maximum

Les épreuves se déroulant en début de saison devront proposer des parcours en deçà des maxima des normes techniques (hauteur d'obstacles, nombre d'efforts, distances).

9.5 Pénalités

Les incidents graves feront l'objet d'un rapport indépendant, les montes dangereuses seront à saisir sur FFE Compet lors de la saisie des résultats.

Se référer au règlement FFE spécifique, Pro pour le Cycle Classique et Formation, Amateur pour le Cycle Libre.

Spécificités règlement Jeunes Chevaux SHF pour :

9.5.1 Saut d'obstacles

• Pénalités pour temps optimum dépassé0,4 point /seconde commencée
(Sauf Cycle Classique 4 ans, Formation 1 et Cycle Libre 1)

• Double du temps accordé..... Elimination
(Sauf Cycle Classique 4 ans, Formation 1 et Cycle Libre 1)

Fautes aux obstacles Cycle Classique et Cycle Libre :

- 1ère désobéissance : 4 points
- 2ème désobéissance : 4 points
- 3ème désobéissance : élimination

9.5.2 Cross

• Pénalités pour temps optimum dépassé0,4 point /seconde
commencée

• Double du temps accordé.....élimination
(Sauf Cycle Classique 4 ans, Cycle Libre 1 et Formation 1)

• Temps inférieur de + de 15 secondes au temps accordé.....1 point par seconde d'avance
En Cycle Libre 1, 2 et 3, Cycle Classique 6 ans, Formation 1, 2 et 3 (pas de fourchette basse en Cycle Classique 4 ans et en Cycle Classique 5 ans)